



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 5 novembre 2020

Compte-rendu du Comité Syndical du 5 novembre 2020



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 5 novembre 2020, à la maison du département à Saint-Lô.

Procurations (3) :

- Monsieur AUDOUX (S4) donne pouvoir à Monsieur VESVAL (S4)
- Monsieur BIDOT (S5) donne pouvoir à Monsieur BRAUD (S6)
- Madame FAUVEL (S6) donne pouvoir à Monsieur BRIERE (S3)

Étaient présents (P), excusés (Ex), absents (A) :

N° secteur	DÉLÉGUÉS					
	TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
1	Thierry	GLORIEUX	A	Luc	DARDENNE	
1	Sandrine	POULET	A	Véronique	CHAUVIN	
1	Valérie	NOUVEL	A	Camille	CHRÉTIEN	
1	Coralie	ANGOT	P	Dominique	LECHAT	
1	Raynald	PIQUET	P	Alain	BABIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Frédéric	PAYSANT	
1	Mickaël	ROGER	A	Didier	MARIN	
1	Pierre	PROD'HOMME	P	Philippe	HARDY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Patrice	GARNIER	P	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	EX	Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS	P	Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD	A	Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSÉ	P	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	P	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	P	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	P	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	A	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	P	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILIER	
4	Pascal	RENOUF	A	Yohann	LEROUTIER	
4	Jean-Patrick	AUDOUX	A	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSELIN	

5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLON	A	Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	P	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC	A	Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT	A	Régis	BOUDIER	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	P	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6	Jean-Claude	LEGRAVEREND	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	A	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	EX	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET	EX	Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR	A	Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	P	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE	A	Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	P	Yves	ASSELIN	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON	P	Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAOUET	A	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	P	Cindy	PROOST	
11	Dominique	FLAMBARD	P	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	A	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMÉR	P	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	P	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY (Directeur du SDEM50),
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL (Directeur Adjoint du SDEM50),
- ▶ Monsieur Olivier LEVAVASSEUR (Pôle Ressources Humaines, Communication et Assemblée du SDEM50),
- ▶ Monsieur John RAULT (Pôle juridique et marchés publics du SDEM50),

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9 heures 30 et remercie les 51 délégués présents sur les 70 titulaires et suppléants que comprend le Comité Syndical.

Madame Isabelle LE SAINT (Secteur 3) est désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations prévues lors de ce comité.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations prévues lors de ce comité syndical.*

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- ▶ **Vie Syndicale**5
 - ▶ Proposition de définition des commissions internes
 - ▶ Désignation des élus aux commissions internes
 - ▶ Indemnités de fonction des élus
 - ▶ Remboursement des frais des élus
 - ▶ Délégations :
 - du Comité syndical au Bureau
 - du Comité syndical au Président
 - du Président aux Vice-Présidents
 - ▶ Désignation des élus aux commissions statutaires
 - ▶ Désignation des élus aux organismes extérieurs

- ▶ **Conventions et marchés**25
 - ▶ Projet méthanisation Juvigny les Vallées : conventions de rattachement GRDF
 - ▶ Convention de mandat pour l'encaissement des recettes du réseau e-charge50

- ▶ **Finances**29
 - ▶ Perception TCCFE

- ▶ **Informations diverses**30

Vie Syndicale

1. Proposition de définition des commissions internes.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique qu'afin de préparer les décisions prises en bureau syndical et comité syndical, il est proposé la création de 5 commissions internes :

→ Commission « relations avec les concessionnaires » :

Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz, suivi et évolution des cahiers des charges de concession et de leurs annexes, rapports de contrôle, relations avec les concessionnaires

→ Commission « administration finances » :

Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie, gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions, politique d'aides financières, politique d'achats, moyens généraux, contentieux

→ Commission « transition énergétique » :

Politique dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, conseils en énergies, énergies et territoires, actions de sensibilisation aux économies d'énergie, déploiement des infrastructures de recharge pour mobilité décarbonnée

→ Commission « travaux sur les réseaux électriques et gaz » :

Politique d'investissement, programmation des travaux, maintenance et exploitation éclairage public et IRVE

→ Commission « relations usagers adhérents, solidarité » :

Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, relation avec les secteurs d'énergie, relations avec les usagers des services publics, lutte contre la précarité énergétique, actions coopérations internationales.

Monsieur DICKSON souhaite savoir si ces commissions existaient déjà lors du précédent mandat.

Monsieur BRAUD indique que les commissions n'existaient pas auparavant et que les membres du bureau syndical préparaient les réunions du Comité.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la création de 5 commissions internes*

Monsieur BRAUD propose de désigner les Vice-Présidents suivants en charge des commissions internes :

- ✚ Vice-président en charge de la commission « relations avec les concessionnaires » :
 - ▶ Monsieur Lionnel LEPOURRY

- ✚ Vice-président en charge de la commission « administration finances » :
 - ▶ Monsieur Olivier NOCQUET

- ✚ Vice-président en charge de la commission « transition énergétique » :
 - ▶ Monsieur Alain LECHEVALIER

- ✚ Vice-président en charge de la commission « travaux sur les réseaux électriques et gaz » :
 - ▶ Monsieur Roland MARESCQ

- ✚ Vice-président en charge de la commission « relations usagers adhérents, solidarité » :
 - ▶ Monsieur Jacques LECOQ

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus référents des 5 commissions internes*

2. Désignation des élus aux commissions internes

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique qu'il a été décidé que des élus travailleraient au sein de ces commissions en se portant volontaires selon un quota limité et que ces commissions seraient également ouvertes aux membres du Comité Syndical.

Monsieur BRAUD précise que le rôle de ces commissions est de constituer un groupe de travail élus et personnel administratif du syndicat afin de pouvoir travailler et présenter des rapports au bureau syndical. Celui-ci validera ou rejettera les dossiers présentés. Les dossiers validés, seront ensuite présentés au comité syndical pour validation.

Monsieur BRAUD est interrogé par un membre du Comité sur le rôle de la commission « relations avec les concessionnaires »

Monsieur le Président rappelle que le SDEM50 vient de renouveler le contrat de concession avec le concessionnaire ENEDIS pour une durée de 30 ans. Ce contrat va demander un suivi régulier puisqu'il a été décidé d'un plan pluriannuel d'investissement pour une durée de 4 ans et qu'il conviendra d'en assurer un suivi annuel et de préparer le prochain PPI.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute qu'un nouveau cahier des charges avec GRDF est actuellement en cours de négociation au niveau national. Il faudra l'appliquer au niveau local, ce qui nécessitera des négociations avec le concessionnaire.

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que le SDEM50 assure également un contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et qu'il organise un audit annuel.

Monsieur ENOT s'interroge sur la fréquence de ces commissions.

Monsieur BRAUD indique que ces réunions auront lieu tous les mois ou tous les mois et demi à Saint-Lô au siège du SDEM50. Ce sont les agents qui solliciteront les élus en fonction des dossiers en cours.

Monsieur DICKSON suggère d'effectuer des visio-conférences puisque la fréquence des réunions est importante.

Monsieur BRAUD indique que la visio-conférence est tout à fait envisageable.

Un élu du Comité demande si cette fréquence est valable pour toutes les commissions.

Monsieur BRAUD répond par la positive.

Les élus qui se portent candidats aux différentes commissions sont :

Commission « relations avec les concessionnaires » :

- ▶ Elu référent : Monsieur Lionnel LEPOURRY
- ▶ Elu membre : Monsieur Fabrice DESPREZ
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain BRIERE
- ▶ Elu membre : Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Elu membre : Monsieur Samuel CULLERON
- ▶ Elu membre : Monsieur Justin DICKSON
- ▶ Elu membre : Monsieur Patrick BOSQUET
- ▶ Elu membre : Monsieur Gilbert CHODORGE

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus membres de la commission « relations avec les concessionnaires »*

Commission « administration finances » :

- ▶ Elu référent : Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Elu membre : Monsieur Richard HERPIN
- ▶ Elu membre : Monsieur Lionnel LEPOURRY
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain BRIERE
- ▶ Elu membre : Monsieur Hubert DUBOST
- ▶ Elu membre : Monsieur Gilbert DOUCET
- ▶ Elu membre : Monsieur Gilbert CHODORGE

- ▶ Elu membre : Madame Coralie ANGOT

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus membres de la commission « administration finances »*

Commission « transition énergétique » :

- ▶ Elu référent : Monsieur Alain LECHEVALIER
- ▶ Elu membre : Monsieur Richard HERPIN
- ▶ Elu membre : Monsieur Daniel VESVAL
- ▶ Elu membre : Monsieur Jacky VAYER
- ▶ Elu membre : Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Elu membre : Monsieur Bernard DECOENE
- ▶ Elu membre : Monsieur Jean-Charles ENOT
- ▶ Elu membre : Madame Isabelle LE SAINT
- ▶ Elu membre : Monsieur Jacques CIROU
- ▶ Elu membre : Monsieur Alban ERACLAS
- ▶ Elu membre : Monsieur Hubert GUILLOTTE
- ▶ Elu membre : Monsieur Pascal GERVAISE
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain LENESLEY
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain YVON
- ▶ Elu membre : Monsieur Philippe LE CLECH
- ▶ Elu membre : Monsieur Hubert ENOT

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus membres de la commission « transition énergétique »*

Monsieur MARESCQ suggère que les 11 secteurs soient représentés.

Commission « travaux sur les réseaux électriques et gaz » :

- ▶ Elu référent : Monsieur Roland MARESCQ
- ▶ Elu membre : M. Daniel VESVAL
- ▶ Elu membre : M. Fabrice DESPREZ
- ▶ Elu membre : M. Jacky VAYER
- ▶ Elu membre : M. Jacques LECOQ
- ▶ Elu membre : M. Raynald PIQUET
- ▶ Elu membre : M. Jean-Paul BRIONNE
- ▶ Elu membre : M. Patrice GARNIER
- ▶ Elu membre : M. Pascal LANGLOIS
- ▶ Elu membre : M. Patrick NIOBEY
- ▶ Elu membre : M. Carles DUPONT
- ▶ Elu membre : M. Gilbert DOUCET
- ▶ Elu membre : M. Hubert DUBOST

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus membres de la commission «travaux sur les réseaux électriques et gaz »*

Commission « relations usagers adhérents, solidarité » :

- ▶ Elu référent : Monsieur Jacques LECOQ
- ▶ Elu membre : Madame Marie-Pierre FAUVEL
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain LECHEVALIER
- ▶ Elu membre : Monsieur Fabrice DESPREZ
- ▶ Elu membre : Monsieur Lionnel LEPOURRY
- ▶ Elu membre : Monsieur Louis JANNIERE
- ▶ Elu membre : Monsieur Alain LENESLEY
- ▶ Elu membre : Monsieur Claude HENNEQUIN
- ▶ Elu membre : Monsieur Christophe LELIEVRE
- ▶ Elu membre : Monsieur Philippe LE CLECH

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la nomination des élus membres de la commission « relations usagers adhérents, solidarité »*

Monsieur LECHEVALIER demande s'il est possible d'avoir la liste de toutes les adresses mails des élus siégeant dans chacune des commissions afin de favoriser la communication dans les groupes de travail.

Monsieur RAULT confirme que les listes seront envoyées aux élus et précise que les convocations aux commissions auront lieu par voie dématérialisée.

Madame LE SAINT souhaite savoir s'il est possible d'avoir un prévisionnel des commissions pour l'année 2021.

Monsieur BRAUD ne peut pas répondre favorablement pour l'instant, il faudra voir en fonction des commissions.

Madame LE SAINT suggère un prévisionnel trimestriel.

Monsieur DEBOISLOREY indique qu'une réunion pour chaque commission devra se tenir avant chaque bureau syndical.

3. Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle les indemnités de fonction des élus sont versées au président et aux vice-présidents dès lors que ceux-ci justifient d'une délégation du président.

Cependant l'exercice d'une délégation de fonction, la charge de travail ou l'importance des responsabilités confiées, peuvent justifier une différence dans le montant de l'indemnité de fonction par rapport à celle attribuée aux autres élus de même catégorie.

Les indemnités sont fixées en référence à un taux maximal en pourcentage de l'indice brut 1027.

Dans ce cadre, les indemnisations suivantes sont proposées :

✚ Président :

▶ 37,41 % soit une indemnité brute mensuelle de 1 455,02 €

✚ 1er Vice-Président et Vice-Présidents en charge d'une commission interne :

▶ 18,70 % soit une indemnité brute mensuelle de 727,32 €

✚ Vice-Présidents participant à une commission interne :

▶ 10,35 % soit une indemnité brute mensuelle de 402,55 €

Il est proposé aux membres du comité d'approuver les taux et montants d'indemnisation présentés.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter les indemnités fixées*

4. Remboursement des frais des élus

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que suivant l'article L5211-13 du CGCT, les membres du Comité Syndical peuvent, sous certaines conditions, qu'ils bénéficient d'une indemnité de fonction ou non, être remboursés des frais de transport engagés à l'occasion de leur participation aux réunions suivantes :

- ▶ Comité syndical
- ▶ Bureau syndical
- ▶ Commissions instituées par délibération dont ils sont membres
- ▶ Comités consultatifs prévus par l'article L5211-49-1 du CGCT
- ▶ Organes délibérants ou organismes où ils représentent le SDEM50

Réunions	Modalité
Comité Syndical	Pas de prise en charge
Bureau	Les élus qui ne perçoivent pas d'indemnisation (suppléants) peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement
Commissions internes et organismes extérieurs	Les délégués désignés peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement

Les membres du bureau sont invités à se prononcer sur la prise en charge des frais de déplacement proposés ci-dessus.

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité (53 voix pour, 1 abstention) :

- *D'accepter la prise en charge des frais de déplacement des élus*

5. Délégations :

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Président, les Vice-Présidents et le bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

- ▶ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- ▶ De l'approbation du compte administratif ;
- ▶ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement du syndicat
- ▶ De l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- ▶ De la délégation de la gestion d'un service public ;

Ces délégations sont consenties par le comité pour une durée limitée ne pouvant excéder la durée du mandat

La répartition des délégations entre le Président, les vice-présidents et le bureau relève de la libre appréciation du comité syndical sous réserve que les délégations soient distinctes et ne recouvrent pas les mêmes attributions

Il est proposé de déléguer au bureau syndical le pouvoir de :

- ▶ Elaborer les programmes travaux en fonction des crédits budgétaires conformément au guide des aides validé par le comité syndical

- ▶ Préciser les conditions de réalisation techniques ou modalités de paiement des participations, subventions, fonds de concours ou toutes autres aides autorisées préalablement par le comité syndical
- ▶ Attribuer les aides financières votées par le comité syndical sous forme de crédits globaux, de ligne budgétaire ou de fonds de concours conformément aux critères retenus par le comité syndical
- ▶ Solliciter les demandes de subvention
- ▶ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services d'un montant supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils européens définis par le code de la commande publique ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 10% (fournitures et services) et 15% (travaux), lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget
- ▶ Elaborer les programmes travaux en fonction des crédits budgétaires conformément au guide des aides validé par le comité syndical
- ▶ Préciser les conditions de réalisation techniques ou modalités de paiement des participations, subventions, fonds de concours ou toutes autres aides autorisées préalablement par le comité syndical
- ▶ Attribuer les aides financières votées par le comité syndical sous forme de crédits globaux, de ligne budgétaire ou de fonds de concours conformément aux critères retenus par le comité syndical
- ▶ 15% (travaux), lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget
- ▶ Décider de la conclusion des conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage d'un montant supérieur à 50 000 € H.T
- ▶ Décider de la conclusion des conventions relatives aux activités listées à l'article 4 des statuts du SDEM50 (activités complémentaires hors CEP)
- ▶ Décider de la conclusion d'acte constitutif de groupement d'achat
- ▶ Valider le plan de formation des agents du SDEM50
- ▶ Définir les missions confiées aux élus pouvant donner droit au remboursement des frais de déplacement et de séjour dans le cadre d'un mandat spécial

Un élu du Comité s'interroge sur le guide des aides, est-il validé ?

Monsieur BRAUD indique que c'est un guide validé chaque année à destination des communes adhérentes. Le guide des aides 2021 n'est pas encore validé et sera présenté lors du prochain comité syndical pour validation.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que le guide des aides est un document, disponible sur le site internet du SDEM50.

Monsieur DICKSON s'interroge sur les remboursements des frais de déplacements et de séjour dans la cadre d'un mandat spécial. Tous les membres sont-ils concernés ? Dans quel cadre ?

Monsieur BRAUD précise que ces frais seront remboursés aux élus présents lors de congrès ou de salons. Le comité syndical validera tous les mandats spéciaux.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter ces délégations au bureau syndical.*

Il est proposé de déléguer au Président le pouvoir de :

- ▶ Prendre toutes les décisions d'administration des services rendues nécessaires par l'urgence;
- ▶ Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui en demande comme en défense devant toutes les juridictions, Cette délégation s'étend aux dépôts de plaintes au nom du syndicat avec ou sans constitution de partie civile au nom du SDEM50;
- ▶ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- ▶ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, accords cadres et marchés subséquents de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial de plus de 10% (fournitures et services) et 15% (travaux), lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- ▶ Préparer et signer les documents d'exécution des marchés (mémoires, bons de commande, ordres de services...) relatifs à la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des études et travaux liés aux compétences du syndicat dans la limite des programmes annuels votés au budget
- ▶ Conclure et signer les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage ou des fonds de concours pour les activités objet du syndicat d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € H.T

- ▶ Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- ▶ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du syndicat dans la limite fixée par l'assureur
- ▶ Procéder à la constitution de servitude pour le passage des infrastructures réalisées par le syndicat
- ▶ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € HT
- ▶ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- ▶ Conclure les autorisations d'occupation temporaire du domaine public
- ▶ Signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à l'exercice des compétences du SDEM50
- ▶ Décider de la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- ▶ Procéder aux ordres de prise de position et de retour au prix ARENH en matière d'achat d'énergie
- ▶ Conclure les contrats d'emprunts dès lors que les crédits ont été inscrits au budget
- ▶ Signer les conventions de conseil en énergie partagé (CEP) et leurs avenants avec les collectivités
- ▶ Signer les baux emphytéotiques administratifs avec les collectivités propriétaires pour l'implantation de centrales solaires photovoltaïques et ombrières
- ▶ Décider de la création et de la modification de régies de recettes et/ou d'avances
- ▶ Décider de l'adhésion à une compétence proposée par la FNCCR
- ▶ Décider du recrutement de certains agents (missions temporaires, stagiaires et apprentis) et signer les pièces nécessaires à leur emploi

Conformément aux articles L.5211-2 et L.5211-9 du CGCT le Président peut, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Monsieur DICKSON demande si le SDEM50 a déjà eu recours à une action en justice.

Monsieur DEBOISLOREY précise que le SDEM50 a parfois des contentieux, une seule affaire a été jusqu'au tribunal administratif.

Madame LE SAINT s'interroge sur le nombre actuel de baux emphytéotiques.

Monsieur DEBOISLOREY confirme qu'il y a de nombreux baux emphytéotiques signés et qu'ils concernent les installations de panneaux photovoltaïques.

Monsieur BRAUD ajoute que « les ombrières » sont des auvents équipés de panneaux photovoltaïques.

Un élu du Comité souhaite savoir si concernant les marchés publics, les délégations sont les mêmes pour le bureau syndical que pour le Président.

Monsieur RAULT indique que les seuils de procédure des marchés publics ne sont pas les mêmes.

Une question de l'hémicycle porte sur les délégations accordées, sont-elles les mêmes que lors de la mandature précédente.

Monsieur DEBOISLOREY indique que certaines délégations ont été rajoutées en se basant sur le fonctionnement de la mandature précédente comme par exemple les délégations temporaires de service public ou décider de la vente de certificat d'économies d'énergies pour lesquelles la réactivité est requise.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que le SDEM50 n'a pas eu recours à l'emprunt mais cela peut être une éventualité.

Monsieur DEBOISLOREY indique que le SDEM50 forme des stagiaires et des apprentis et qu'il recrute régulièrement des missions temporaires.

Monsieur BRIERE rappelle que la FNCCR est la fédération nationale des collectivités concédantes et régies qui regroupe de nombreux syndicats d'énergies et régies existants en France avec la mission de représenter et de conseiller ses adhérents. Par ailleurs elle dispose de la possibilité de proposer des journées d'études sur des thématiques énergétiques et veille à assurer l'actualité juridique et réglementaire pour l'ensemble de ses membres.

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité (53 voix pour, 1 abstention :

- *D'accepter ces délégations au Président du SDEM50.*

Monsieur BRAUD précise que pour les délégations accordées par le Président aux Vice-Présidents, le comité syndical ne doit pas délibérer puisqu'il s'agit d'un arrêté.

Il est proposé de déléguer aux vice-présidents les fonctions suivantes:

1er vice-président : M. Alain BRIERE,

- ▶ En charge, avec le Président, de la coordination des actions du SDEM50 et des relations externes du syndicat, notamment la SEM West Energies (WE) et le Territoire d'Énergie Normandie (TEN)
- ▶ Signature de toute pièce en remplacement du Président absent ou empêché, dans le cadre des délégations de ce dernier,

- ▶ Représentant du secteur N°3

2ème vice-président : M. Lionnel LEPOURRY

- ▶ En charge de la commission « relations avec les concessionnaires » : Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz, suivi et évolution des cahiers des charges de concession et de leurs annexes, rapports de contrôle, relations avec les concessionnaires
- ▶ En charge du suivi de la construction du nouveau siège du SDEM50
- ▶ Délégué à la SEM WE et au TEN
- ▶ Représentant du secteur N°8

3ème vice-président : M. Olivier NOCQUET

- ▶ En charge de la commission « administration finances » : Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie, gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions, politique d'aides financières, politique d'achats, moyens généraux, contentieux.
- ▶ Représentant du secteur N°1

4ème vice-président : M. Alain LECHEVALIER

- ▶ En charge de la commission « transition Energétique » : Politique dans les domaines de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, conseils en énergies, énergies et territoires, actions de sensibilisation aux économies d'énergie, déploiement des infrastructures de recharge pour mobilité décarbonnée
- ▶ Représentant du secteur N°10

5ème vice-président : M. Jacky VAYER

- ▶ Représentant du secteur N°5

6ème vice-président : M. Roland MARESCQ

- ▶ En charge de la commission « travaux sur les réseaux électriques et gaz » : Politique d'investissement, programmation des travaux, maintenance et exploitation éclairage public et IRVE
- ▶ Représentant du secteur N°7

7ème vice-président : Mme Marie-Pierre FAUVEL

- ▶ Représentante du secteur N°6

8ème vice-président : M. Fabrice DESPREZ

- ▶ Représentant du secteur N°11

9ème vice-président : M. Jacques LECOQ

- ▶ En charge de la commission « relations usagers adhérents, solidarité » : Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, relation avec les secteurs d'énergie, relations avec les usagers des services publics, lutte contre la précarité énergétique, actions coopérations internationales
- ▶ Représentant du secteur N°9

10ème vice-président : M. Richard HERPIN

- ▶ Représentant du secteur N°2

11ème vice-président : M. Daniel VESVAL

- ▶ Représentant du secteur N°4

6. Désignation des élus aux commissions statutaires

Rapporteur : Monsieur BRAUD

La Commission d'appel d'offres.

Monsieur BRAUD indique que la commission d'appel d'offres (CAO) attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

Le président de la CAO est de droit le président du syndicat. Ce dernier peut désigner un représentant pour assurer, de manière permanente ou non, la présidence de la commission (par arrêté de délégation de fonction).

Conformément à l'article L1411-5 du CGCT, le comité syndical doit procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). Le scrutin est secret sauf accord unanime contraire.

Les élus candidats à la Commission d'appel d'offres sont :

Délégués titulaires :

- ▶ Membre titulaire : Monsieur Roland MARESCQ
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Lionnel LEPOURRY
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Alain LECHEVALIER
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Jacques LECOQ

Délégués suppléants :

- ▶ Membre suppléant : Monsieur Alain BRIERE

- ▶ Membre suppléant : Monsieur Richard HERPIN
- ▶ Membre suppléant : Monsieur Fabrice DESPREZ
- ▶ Membre suppléant : Madame Marie-Pierre FAUVEL
- ▶ Membre suppléant : Monsieur Daniel VESVAL

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité de :

- *Désigner les représentants suivants pour siéger à la CAO du SDEM50 :*
 - *Membre de droit : M. le Président ou son représentant*
 - *Membres titulaires :*
 - *M. Roland MARESCQ*
 - *M. Lionnel LEPOURRY*
 - *M. Olivier NOCQUET*
 - *M. Alain LECHEVALIER*
 - *M. Jacques LECOQ*
 - *Membres suppléants :*
 - *M. Alain BRIERE*
 - *M. Richard HERPIN*
 - *M. Fabrice DESPREZ*
 - *Mme Marie-Pierre FAUVEL*
 - *M. Daniel VESVAL*

La Commission consultative des services publics locaux.

Monsieur BRAUD indique que la commission a été instaurée par délibération du comité syndical du SDEM50 en date du 15 octobre 2015.

Elle comprend 5 membres titulaires dont le président ou son représentant et 5 membres suppléants désignés par le comité syndical.

Elle est composée également de représentants des associations Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) de Granville et UFC Que Choisir.

Les élus candidats à la CCSPL sont :

Délégués titulaires :

- ▶ Membre titulaire : Monsieur Jean-Claude BRAUD
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Jacques LECOQ
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Alain BRIERE
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Alain LECHEVALIER
- ▶ Membre titulaire : Monsieur Lionnel LEPOURRY

Délégués suppléants :

- ▶ Membre suppléant : Madame Marie-Pierre FAUVEL

- ▶ Membre suppléant : Monsieur Fabrice DESPREZ
- ▶ Membre suppléant : Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Membre suppléant : Monsieur Roland MARESCQ
- ▶ Membre suppléant : Monsieur Jacky VAYER

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger à la CAO du SDEM50 :*
 - *Membres titulaires :*
 - *M. Jean-Claude BRAUD*
 - *M. Jacques LECOQ*
 - *M. Alain BRIERE*
 - *M. Alain LECHEVALIER*
 - *M. Lionnel LEPOURRY*
 - *Membres suppléants :*
 - *Mme Marie-Pierre FAUVEL*
 - *M. Fabrice DESPREZ*
 - *M. Olivier NOCQUET*
 - *M. Roland MARESCQ*
 - *M. Jacky VAYER*

La Commission de délégation de service public.

Monsieur BRAUD précise que la commission de délégation de service public a pour mission :

- ▶ D'examiner les candidatures,
- ▶ De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières,
- ▶ D'établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci,
- ▶ D'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %

La composition de la commission de DSP (Le président ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 suppléants) ainsi que le mode de scrutin (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel) sont identiques à la CAO.

Par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical a décidé de créer une régie à autonomie financière sans personnalité morale dénommée « Energies renouvelables ».

Monsieur BRAUD indique que la décision a été prise au bureau syndical de présenter les mêmes membres représentant la CAO (Commission d'appel d'offres) et la DSP Commission de délégation de service public).

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité (53 voix pour, 1 abstention) :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger à la CDSP du SDEM50 :*
 - *Membre de droit : M. le Président ou son représentant*
 - *Membres titulaires :*
 - *M. Roland MARESCQ*
 - *M. Lionnel LEPOURRY*
 - *M. Olivier NOCQUET*
 - *M. Alain LECHEVALIER*
 - *M. Jacques LECOQ*
 - *Membres suppléants :*
 - *M. Alain BRIERE*
 - *M. Richard HERPIN*
 - *M. Fabrice DESPREZ*
 - *Mme Marie-Pierre FAUVEL*
 - *M. Daniel VESVAL*

La Régie « Energies Renouvelables ».

Monsieur BRAUD indique que cette régie « Energies Renouvelables » est administrée par un conseil d'exploitation composé de 3 membres désignés par le comité syndical.

Le conseil d'exploitation se réunit sur convocation du représentant légal de la régie à chaque fois que ce dernier le juge utile ou sur demande du préfet ou de la majorité de ses membres.

Le conseil d'exploitation délibère sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie.

Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle et présenter à la Présidence du SDEM50 toutes propositions utiles.

Les candidats se présentant pour la commission « énergies renouvelables » sont :

- ▶ Monsieur Alain LECHEVALIER
- ▶ Monsieur Olivier NOCQUET
- ▶ Monsieur Jean-Claude BRAUD

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie ENR du SDEM50 :*

- M. Jean-Claude BRAUD
- M. Olivier NOCQUET
- M. Alain LECHEVALIER

7. Désignation des élus aux organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur BRAUD

La SEM WEST Energies

Monsieur BRAUD indique que par délibération du 23 octobre 2014, le comité syndical a décidé de prendre part à la création de la SEM WEST Energies destinée à favoriser l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables et à en assurer la promotion et de participer au capital de la SEM pour un montant maximum de un million d'euros sous réserve de l'engagement définitif des investisseurs privés.

A la constitution de la SEM, un apport au capital partiel a été libéré par le SDEM50 à hauteur de 50 % (500 000 €).

Conformément aux statuts de la SEM, il appartient au comité syndical de désigner :

- ▶ 3 représentants pour siéger au conseil d'administration (CA) de la SEM
- ▶ 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale (AG) de la SEM

Les candidats se présentant pour siéger au conseil d'administration (CA) de la SEM sont :

- ▶ Monsieur Alain BRIERE
- ▶ Monsieur Lionnel LEPOURRY
- ▶ Monsieur Jean-Claude BRAUD

Le candidat se présentant pour siéger à l'assemblée générale (AG) de la SEM est :

- ▶ Monsieur Jean-Claude BRAUD

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger au conseil au conseil d'administration de la SEM WEST ENERGIES :*
 - M. Jean-Claude BRAUD
 - M. Alain BRIERE
 - M. Lionnel LEPOURRY
- *De désigner Monsieur Jean-Claude BRAUD pour siéger à l'assemblée générale de la SEM WEST ENERGIES*
- *D'autoriser Monsieur le Directeur du SDEM50 à siéger au sein du comité d'investissement de la SEM WEST ENERGIES*

Le Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS 50).

Depuis le 1er janvier 2008, le SDEM50 adhère au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS 50).

Association issue de la loi de 1901, le CDAS 50 propose des prestations pour améliorer les conditions matérielles des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille.

L'association est administrée par un conseil d'administration chargé d'organiser et de veiller à l'animation de ses activités. Il est composé de représentants élus des collectivités adhérentes.

Il y a lieu pour le SDEM50 d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au conseil d'administration.

Le candidat titulaire se présentant pour siéger au conseil d'administration du CDAS 50 est :

- ▶ Monsieur Jacques LECOQ

Le candidat suppléant se présentant pour siéger au conseil d'administration du CDAS 50 est :

- ▶ Madame Maire-Pierre FAUVEL

Un membre du Comité demande s'il est prévu d'interroger une autre association que le CDAS50.

Monsieur BRAUD répond que ce n'est pas envisagé pour le moment.

Monsieur DEBOISLOREY indique qu'actuellement le SDEM50 adhère au CDAS50 mais qu'il existe d'autres associations proposant des œuvres sociales.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger au sein de l'assemblée générale (AG) du Comité Départemental d'action sociale (CDAS50) :*
 - *Représentant titulaire:*
 - *Monsieur Jacques LECOQ*
 - *Représentante suppléante :*
 - *Madame Marie-Pierre FAUVEL*

Manche Numérique

Monsieur BRAUD rappelle que par délibération du comité syndical en date du 4 avril 2019, le SDEM50 a décidé d'adhérer à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique afin de profiter de sa centrale d'achats et des logiciels métiers spécifiques aux services d'une collectivité.

Conformément aux statuts de Manche Numérique relatifs à la compétence « Services Numériques », il appartient au SDEM50 de désigner un représentant pour siéger au sein du collège « services numériques ».

Ce collège :

- ▶ Procède à l'élection au scrutin de liste de 15 délégués titulaire et 15 suppléants au comité syndical
- ▶ Se réunit 1 à 2 fois par an en séminaire pour une présentation des outils proposés aux adhérents

Le candidat se présentant pour siéger au sein du collège « service numériques » est :

- ▶ Monsieur Lionnel LEPOURRY

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *M. Lionnel LEPOURRY en tant que représentant du SDEM50 pour siéger au sein du collège « Services Numériques » de Manche Numérique.*

Le Territoire Energie Normandie (TEN)

Monsieur BRAUD indique que par délibération du 25 juin 2015, le comité syndical du SDEM50 a décidé de participer à la création du Pôle Energie Normandie regroupant les syndicats d'énergie normands.

Sous forme d'entente interdépartementale, ce pôle appelé « TERRITOIRE D'ENERGIE NORMANDIE » (TEN) permet aux syndicats de débattre de questions d'intérêt commun et de s'organiser en conférence d'exécutifs sans avoir à créer une structure supplémentaire, chaque syndicat conservant ses prérogatives et pouvoir de décision sur chacune des thématiques traitée dans le cadre de cette entente.

Ce pôle est constitué d'une conférence des présidents et d'un comité technique formé par les directeurs généraux.

Le comité syndical doit procéder à la désignation de 3 titulaires (Président et 2 titulaires) pour siéger au sein de la conférence des présidents

Les candidats se présentant pour siéger au sein de la conférence des présidents sont :

- ▶ Monsieur Jean-Claude BRAUD (Président)
- ▶ Monsieur Alain BRIERE (délégué titulaire)
- ▶ Monsieur Lionnel LEPOURRY (délégué titulaire)

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De désigner les représentants suivants pour siéger à la conférence des présidents du Territoire d'Énergie Normandie (TEN) :*
 - *M. Jean-Claude BRAUD*
 - *M. Alain BRIERE*
 - *M. Lionnel LEPOURRY*

Conventions et marchés

8. Projet méthanisation Juvigny les Vallées : conventions de rattachement GRDF

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

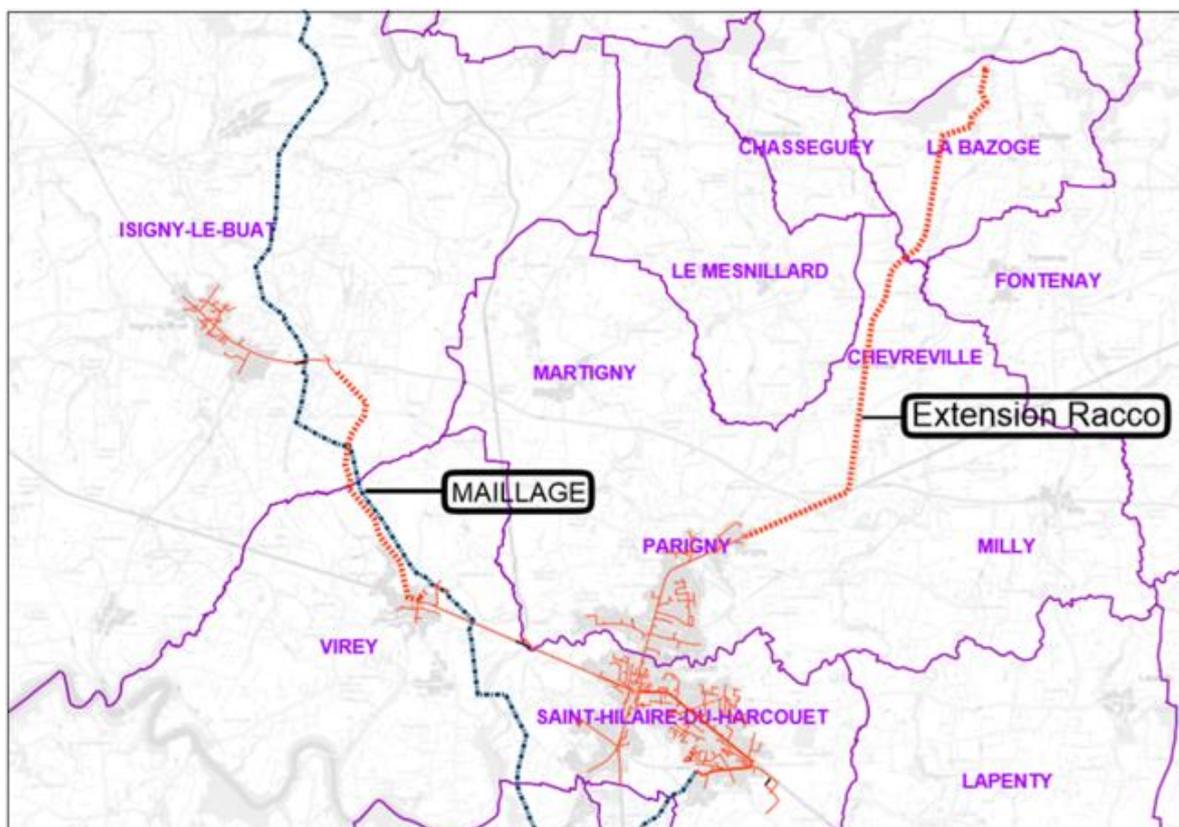
Monsieur DEBOISLOREY indique que la société SAS METHA LBMH développe une unité de production de biométhane sur la commune de Juvigny-Les-Vallées et souhaite injecter le biométhane produit (150 Nm³/h) dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Cette injection nécessite la réalisation de travaux de pose de canalisations et ouvrages associés de distribution de gaz naturel, qui passent pour partie sur le domaine public des communes de Juvigny-Les-Vallées et Grandparigny, commune déléguée de Chèvreville qui ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur leurs territoires.

- ▶ Juvigny les Vallées : Canalisation en PE (Polyéthylène) de diamètre 125 et pression 4 bar sur 2730 mètres
- ▶ Grandparigny, commune déléguée de Chèvreville : Canalisation en PE (Polyéthylène) de diamètre 125 et pression 4 bar sur 3300 mètres

Le réseau de distribution le plus pertinent, auquel peuvent être rattachés ces nouvelles canalisations et ouvrages associés, est situé sur la commune de Grandparigny, commune déléguée de Parigny et a été concédé par le SDEM50 à GRDF par un traité de concession entré en vigueur en date du 1er janvier 2020 pour une durée de 30 ans.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur les communes de Juvigny-Les-Vallées et Grandparigny, commune déléguée de Chèvreville, et en l'absence de consommation sur le territoire de celles-ci, GRDF et le SDEM50 envisagent d'inclure les canalisations et ouvrages construits, dans le périmètre des biens de la concession du SDEM50



Monsieur ERACLAS demande des précisions quant à la consommation insuffisante de Saint Hilaire du Harcouët au regard de la quantité de gaz prévu à être injecté.

Monsieur DEBOISLOREY indique qu'il interrogera GRDF en vue de précisions à ce sujet

Monsieur CULLERON souhaite savoir si l'unité de méthanisation est individuelle ou en groupe (type CUMA).

Monsieur DEBOISLOREY indique qu'il s'agit d'un projet individuel et que le syndicat n'a pas participé financièrement à cette opération.

Monsieur DICKSON s'interroge sur le choix spécifique de ce réseau alors qu'il en existe sur tout le territoire de la Manche.

Monsieur DEBOISLOREY précise qu'il y a d'autres réseaux de gaz sur le secteur mais que celui de Parigny est le plus proche bien qu'il nécessite la réalisation de 6 km de réseau financés à 60% par le porteur de projet.

Monsieur DEBOISLOREY ajoute que ce type de projet nécessite de gros investissements pour le porteur de projet.

Monsieur le Directeur est questionné sur la possibilité pour les administrés de se raccorder sur ce réseau.

Monsieur DEBOISLOREY répond par la négative, ce réseau n'est pas un réseau de distribution. Cependant il sera possible de raccorder un réseau de distribution à ce réseau en passant par une délégation de service public.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- ▶ *D'autoriser M. le Président à signer avec GRDF la convention de rattachement relative au raccordement des ouvrages.*

9. Convention de mandat pour l'encaissement des recettes du réseau e-charge50

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY indique que dans le cadre de l'exécution du marché d'exploitation-maintenance des bornes de recharge pour véhicule électrique, un sous-traitant (TOTAL EV CHARGE) a été présenté par le mandataire du marché (EIFFAGE ENERGIE) afin d'assurer la gestion des usagers et des systèmes de paiement.

Ce sous-traitant est en capacité de percevoir directement les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques auprès des utilisateurs du réseau « e-charge50 » :

- ▶ Abonnés aux services proposés par l'Aménageur,
- ▶ Utilisateurs non abonnés (paiement CB)
- ▶ Utilisateurs itinérants détenant une carte d'un opérateur national de mobilité (chargemap, kiwhi pass...)

Il est proposé de conclure avec ce sous-traitant une convention de mandat d'encaissement de recettes sur le fondement des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, le Mandataire (TOTAL EV CHARGE) est habilité à réaliser les opérations suivantes :

- ▶ Facturer aux utilisateurs l'accès aux bornes de charge dans les conditions prévues par le Marché et les conditions générales d'utilisation (CGU) du réseau e-charge50,
- ▶ Collecter auprès des utilisateurs, les recettes dues au titre de cet accès,
- ▶ Fournir les justificatifs de paiement aux utilisateurs,
- ▶ Encaisser les recettes versées,
- ▶ Rembourser les recettes encaissées à tort,
- ▶ Reverser à l'Aménageur les recettes collectées (reddition trimestrielle des comptes auprès du SDEM50)

Ce mandat d'encaissement des recettes du réseau e-charge50 :

- ▶ Ne fait pas l'objet d'une modification des conditions économiques du marché
- ▶ Est en cours d'instruction par les services de la pairie départementale conformément à l'obligation de requérir un avis du comptable public
- ▶ A pour conséquence la clôture de la régie « e-charge50 » dédiée à l'encaissement des recettes

Monsieur ERACLAS demande si TOTAL EV CHARGE conclut cette convention sans rétribution et si les montants facturés aux abonnés sont fixes.

Monsieur DEBOISLOREY indique que le tarif pour les utilisateurs du réseau est fixé par le SDEM50.

Monsieur RAULT précise que concernant la rétribution il n'y a pas eu de coût supplémentaire. Le montant est de 75 €/ borne / mois comprenant l'exploitation et la maintenance.

Monsieur ERACLAS souhaite savoir si un organisme s'assurera que les tarifs ne changent pas.

Monsieur RAULT confirme qu'il est prévu un contrôle interne, un état mensuel des paiements ainsi qu'une édition trimestrielle afin de suivre les résultats.

Une question est posée sur la durée de la convention.

Monsieur RAULT indique que la convention va durer jusqu'au renouvellement du prochain marché exploitation-maintenance (1^{er} avril 2021).

Les membres du comité syndical, décident, à la majorité (52 voix pour, 2 abstentions) :

- ▶ *De conclure une convention de mandat pour l'encaissement des recettes relatives à l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du SDEM50 avec TOTAL EV CHARGE.*
- ▶ *D'autoriser M. Le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution*
- ▶ *D'autoriser M. Le Président à signer la convention de mandat d'encaissement des recettes relatives à l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) avec l'opérateur économique retenu lors du renouvellement du marché d'exploitation-maintenance de ces infrastructures (1^{er} avril 2021) selon les mêmes conditions que la présente convention.*

Finances

10. Perception TCCFE

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que conformément à l'article L 5212-24 du CGCT, la TCCFE peut être perçue par le syndicat en lieu et place de la commune de plus de 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée.

Par délibération, les communes de :

- ◆ BOURGVALLEES (29/09/20)
- ◆ GOUVILLE/MER (24/09/20)
- ◆ PORTBAIL/MER (18/09/20)
- ◆ SAINT-SAUVEUR-VILLAGES (22/09/20)
- ◆ SAINTE-MERE-EGLISE (22/10/20)

→ ont autorisé le SDEM50 à percevoir directement la TCCFE sur leur territoire à compter du 1er janvier 2021.

Monsieur BRAUD précise que dans le cadre des travaux, la participation financière est différente pour les communes reversant ou non leur taxe sur l'électricité au SDEM50.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- ▶ *Que le SDEM50 perçoive la TCCFE en lieu et place de ces communes et d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain comité.*

Informations diverses

➤ Réunions syndicales :

Monsieur BRAUD indique que les prochaines réunions seront les suivantes :

- ◆ Bureau Syndical : le 03 décembre 2020
- ◆ Comité Syndical : le 16 décembre 2020

➤ Décision de la Présidence :

Monsieur BRAUD présente la liste des décisions prises par Mme la Présidente du SDEM50 lors de la crise sanitaire conformément à la loi d'urgence du 23 mars 2020.

DECISIONS	Date
Avenant de prolongation du marché de fourniture et pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'exploitation-maintenance-supervision du réseau de bornes jusqu'au 31.03.2021	26/06/2020
Conclusion du marché relatif à une mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la construction du siège du SDEM50 (avec BUREAU VERITAS)	26/06/2020
Conclusion du marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois à Coutances (avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est le bureau d'études COQUIERE INGENIERIE)	26/06/2020
Avenant de prolongation de la convention de gestion de l'encaissement des recettes du service e-charge50 (bornes de recharge pour véhicules électriques) avec les communes d'Avranches, Cherbourg-en-Cotentin et Saint-Lô jusqu'au 31.03.2021	30/06/2020
Modification de la grille tarifaire pour l'accès aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques du réseau E-CHARGE50 (suppression tarif spécifique aire de covoiturage et paiement à l'acte par CB ou prélèvement)	30/06/2020
Autorisation de signature de la convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) de Monsieur Olivier LEVAVASSEUR	07/07/2020
Autorisation de signature de la convention de partenariat avec GRDF pour un projet de schéma directeur régional d'avitaillement GNV/BIOGNV	09/07/2020
Conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture avec la commune de <u>Quetteville-sur-Sienne</u> .	01/09/2020
Conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture avec la commune de <u>Eroudeville</u>	01/09/2020
Autorisation de signature de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage conclue avec la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-AY (construction d'un réseau de chauffage secondaire alimentant la mairie).	01/10/2020

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 50.

Le PRÉSIDENT du SDEM50
Jean-Claude BRAUD

